

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le 09/04/2025

ID : 062-216207365-20250407-DEC2025_065-AI

S²LOW

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS DESTINÉ À
LA CREATION DE FRESQUE GRAPHIQUE POUR
LA NOUVELLE MAISON DES JEUNES

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant que l'achat de fournitures pour la rénovation est nécessaire pour réaliser le projet de rénovation de la Maison des Jeunes ;

Vu les propositions tarifaires reçues de la société « GRAFIKEMENT VOTRE » ;

DECIDE

ARTICLE 1

est signé avec la société « GRAFIKEMENT VOTRE », sise 38 rue de la gare – 59270 BAILLEUL, un devis pour acheter le matériel nécessaire à la réalisation du projet du CME soit un montant de 1393.90 euros TTC ;

ARTICLE 2

la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 07/04/2025

DEC 2025_065



Le Maire,
Jean-Claude THOREZ

DGS